

Arrêté du 19 septembre 1991 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains personnels ouvriers, blanchisseurs et conducteurs ambulanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris.

19/09/1991

Abrogé par l'[arrêté du 4 avril 2008](#) relatif à l'échelonnement indiciaire des agents-chefs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, article 2